

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Sarah NEROZZI BANFI

QUESTION N°103

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – ACTIVITES CULTURELLES

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI,
M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT,
M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE,
M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI à partir du point n°002,
Mme Samira BELMOKHTAR, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT,
M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND,
M. Nathan BOROWIECKI, Mme Nathalie CHAUFFOUR, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC,
Mme Elya CONZA, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Linda SAGET a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ, jusqu'au point n°001,
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. Johann ROS,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT.

QUESTION N°103

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES

RAPPORTEUR : PHILIPPE BARAT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le Budget Primitif des Activités Culturelles de l'exercice 2026, voté par délibération n°2025/012 en séance du Conseil municipal du 13 février 2025,

Vu le Compte Financier Unique établi conjointement par l'ordonnateur et par le comptable pour l'exercice 2025,

Après examen en commission des affaires financières du 24 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

Approuve la présentation du compte financier unique de l'exercice 2025 du budget des Activités Culturelles faite par Monsieur le Maire lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT 2025	
BUDGET ACTIVITES CULTURELLES	
Recettes de Fonctionnement	637 431,71 €
Dépenses de Fonctionnement	651 068,77 €
Résultat de Fonctionnement	- 13 637,06 €
Résultat antérieur au 31/12/2024 (après affectation au compte 1068)	23 776,21 €
Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	- €
Résultat net de Fonctionnement	10 139,15 €
Recettes d'Investissement	- €
Dépenses d'Investissement	- €
Résultat d'Investissement	- €
Résultat antérieur au 31/12/2024 (après affectation au compte 1068)	- €
Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	- €
Résultat net de Investissement	- €
Résultat net de Fonctionnement	10 139,15 €
Résultat net d'Investissement	- €
Résultat global de clôture	10 139,15 €
Restes à réaliser - recettes d'investissement	- €
Restes à réaliser - dépenses d'investissement	- €
Soldes des restes à réaliser	- €
Résultat global de clôture	10 139,15 €
Soldes des restes à réaliser	- €
Soldes des restes à réaliser	10 139,15 €

Délibération du Conseil municipal du 25 juin 2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – ACTIVITES CULTURELLES

Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q103DB2026-085-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 01/07/2026

ADOpte À l'Unanimité (38 voix pour). Il est rappelé que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signés au registre.
Pour extrait conforme,

Sarah NEROZZI-BANFI
Adjointe au Maire, Secrétaire de séance



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val
d'Oise





Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q103DB2026-085-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026